



ITTO

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXXIII)/23
9 novembre 2002

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE-TROISIEME SESSION
4 – 9 novembre 2002
Yokohama (Japon)

DECISION 2 (XXXIII)

GESTION DU BUDGET ADMINISTRATIF 2002

Le Conseil international des bois tropicaux,

Sachant gré de la poursuite des efforts fournis par le Directeur exécutif et son personnel consistant à appliquer des mesures d'économie dans les dépenses imputables au budget administratif de l'exercice 2002;

Notant avec préoccupation l'encaissement à ce jour insuffisant des contributions des membres au budget administratif de 2002;

Reconnaissant que l'encaissement possible des contributions des membres au budget administratif pour le reste de 2002 risque de constituer un montant inférieur au total des dépenses estimées;

Constatant par ailleurs que le solde du compte de fonds de roulement s'établit aujourd'hui à US\$ 3 581 082,86;

Décide de:

1. Autoriser le Directeur exécutif à transférer si nécessaire une somme inférieure ou égale à US\$ 300 000,00 du compte de fonds de roulement au compte courant du Compte administratif, afin de combler le déficit budgétaire et permettre l'exécution du programme de travail de l'Organisation pour l'exercice 2002;
2. Prier les membres de verser dès que possible l'intégralité de leurs contributions au budget administratif 2002, ainsi que tous arriérés de contribution sur les exercices antérieurs, afin d'empêcher toute érosion supplémentaire des économies de l'Organisation que pourrait entraîner une mobilisation du compte de fonds de roulement aux fins de compenser des contributions insuffisantes; et
3. Prier instamment le Secrétariat de continuer à rechercher des mesures d'économies et à les mettre en oeuvre lorsqu'il y a lieu en vue de réduire davantage les dépenses imputables au budget administratif 2002.

* * *